

Le président de la république Paul Biya a écrit au président de l'Assemblée nationale pour lui demander de proroger de deux mois le mandat des députés et des conseillers municipaux.

Si cela est fait, ce sera la deuxième prorogation, puisque les députés et les conseillers municipaux ont été élus 2013.

Le chef de l'Etat avait déjà publié un décret portant prorogation du mandat des députés pour 12 mois à compter du 29 octobre 2018. Par la même occasion, il a pris un décret prolongeant aussi de 12 mois le mandat des conseillers municipaux à compter du 15 octobre 2018.



République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le 17 Juin 2019

Objet: consultation

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à l'article 170 de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012, j'ai saisi le Président du Sénat et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, afin de les consulter sur la prorogation du mandat des Conseillers Municipaux jusqu'au 29 février 2020, en vue d'harmoniser les délais nécessaires à la tenue d'un double scrutin législatif et municipal.

Veuillez croire, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, à l'assurance de ma haute considération. /-

PAUL BIYA

MONSIEUR LE PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

YAOUNDE